



## Du 28 au 31 octobre, premiers temps forts des résidences d'artistes dans les Baronnies provençales

Le lancement officiel des résidences artistiques de la Compagnie Antiquarks de Lyon et du slameur Mix ô ma prose de la Tribut du verbe » de Lyon, aura lieu, le samedi 31 octobre à 11 heures, à la Médiathèque départementale de la Drôme provençale, à Nyons, en présence des artistes et des représentants de l'Etat, du département, des communautés de communes du Val d'Eygues et du Pays de Buis-les-Baronnies, du Parc naturel régional des Baronnies provençales et des associations ou structures partenaires..

Ces deux résidences se déroulent dans le cadre d'une « convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture, à tous les âges de la vie », initiée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et soutenue par le Département de la Drôme. Elles sont mises en œuvre, pour trois ans (de 2015 à 2017) par les Communautés de communes du Pays de Buis-les-Baronnies et du Val d'Eygues, avec le soutien du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Le principe de ces résidences artistiques est d'inviter des artistes extérieurs à un territoire et de profiter de leur présence pour susciter de nouvelles actions, aider les acteurs culturels et socio-culturels du territoire à construire ensemble des initiatives qui pourront ensuite être reconnues et pour trouver de nouveaux publics.

Depuis 18 mois, élus et techniciens des deux Communautés de communes et du Parc naturel régional, acteurs culturels et socio-culturels du territoire, représentants de l'Etat et du Département se sont retrouvés régulièrement pour préparer la mise en place de cette action qui entrera, dans sa phase de réalisation à partir du 28 octobre.

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales a facilité la réalisation de ces résidences en accompagnant les deux Communautés de communes. Il a pris en charge un volet « mutualisation » de la convention qui vise à engager une réflexion, avec les acteurs culturels du territoire sur leur organisation commune et sur les possibilités de mener des actions communes dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle.

Le choix des deux artistes ou compagnies a également fait l'objet d'une concertation préalable. En invitant une compagnie œuvrant dans les musiques actuelles (Antiquarks) et un slameur (Mix ô ma prose), il s'agit de proposer des actions culturelles autour de la musique et de la parole écrite. Il s'agit aussi d'engager, à l'échelle des deux Communautés de communes, des actions spécifiques en direction des jeunes. Les artistes invités vont animer les premiers temps de cette résidence autour d'ateliers, de concerts, de manifestations festives et ouvertes à tous. Antiquarks est aussi vouée à rester trois ans.



Voici les premiers rendez-vous proposés :

- 29 octobre 2015, de 12 à 14 heures, à la Maison des Associations à Nyons rencontre avec Mix ô ma prose dans le cadre du « carrefour des Habitants », organisé par le CCAS de Nyons et l'association familiale du Nyonsais.
- 30 octobre 2015, 20 heures 30, à la Maison de Pays à Nyons, CONFESLAM, un spectacle de « La tribut du verbe » qui évoque le Slam, son histoire et sa portée, dans le cadre de « Nyons en scène » ;
- 31 octobre à 11 heures, à la Médiathèque départementale de la Drôme provençale, à Nyons, lancement des deux résidences d'Antiquarks et de Mix ô ma prose ;
- 31 octobre à partir de 14 heures, au Centre de loisirs intercommunal du Val d'Eygues, à Nyons, dans le cadre de la Quinzaine de la citoyenneté, atelier de découverte du slam par Mix ô ma prose (14 heures) et goûter-concert par « Antiquarks duo » (à 16 heures 30) ;
- 1<sup>er</sup> novembre, à partir de 18 heures, à Couleur Café à Nyons, apéro-concert gesticulé « d'Antiquarks », à l'occasion de la présentation, en première mondiale, de l'album Kô d'Antiquarks.

D'autres moments publics se dérouleront à la fin du mois de novembre, ainsi que des ateliers ou des rencontres avec les élèves des écoles de musiques de Nyons et de Buis-les-Baronnies, avec des associations socio-culturelles, etc.

A l'exception du concert du 30 octobre, toutes ces animations ou concerts sont gratuits.